



Compte rendu de la Formation Spécialisée du 31 mars 2023

Formation Spécialisée

Ordre du jour :

- 1 – Election du ou de la secrétaire de la FS
- 2 – Bilan des actions de formation 2022 et d'exécution des crédits 2022
- 3 – Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2023
- 4 – Point sur la réunion du groupe de travail du 03/03/23
 - > Registres Santé Sécurité au Travail
 - > Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
 - > Déclarations d'accidents du travail
 - > Fiches de signalement
 - > Bilan des exercices incendie 2022 – Exercices 2023
- 5 – Propositions d'utilisation des crédits 2023
- 6 – Point sur la délégation d'enquête « Sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »
- 7 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir
- 8 – Questions diverses

En réponse à notre déclaration liminaire, M. Girault souligne l'intérêt d'échanger sur les questions relatives aux questions d'hygiène, de santé et de sécurité dans cette instance. Il admet cependant que l'absence de Règlement Intérieur soit regrettable.

En ce qui concerne la réforme des retraites et la contestation dans la rue, il nous renvoie à nos précédents échanges.

Lors du CSAL, M. Girault a informé les représentant·es du personnel d'un hommage rendu à notre collègue, Ludovic Montuelle, le 11 avril à Arras Diderot, en présence du DG, Jérôme Fournel. Le Centre des Finances Publiques sera renommé du nom de notre collègue et deux plaques commémoratives seront posées. Il pense qu'une minute de silence pourrait avoir du sens au même moment dans tous les centres du département.

Nous demandons la fermeture du Centre d'Arras au public pour la matinée, afin d'éviter aux collègues de reprendre leurs activités après ce moment qui sera certainement encore difficile. L'organisation d'une minute de silence ne peut se faire alors que tous les centres sont ouverts au public et ne doit pas être juste un moment compris entre deux bips d'un chronomètre sans prise de parole pour rendre hommage.



Élection du ou de la secrétaire de la Formation Spécialisée

Malgré les dispositions du décret sur la mise en place du Comité Social d'Administration et de sa Formation Spécialisée, ce point est reporté à l'instance suivante à la demande de FO, sous prétexte de l'absence de Règlement Intérieur.

Bilan des actions de formation et d'exécution des crédits 2022

Actions de formation CHSCT 2022 :

- 46 sessions de formation,
- coût total de 58 620,10 €,
- 329 agent·es ont bénéficié de ces formations,
- taux d'absentéisme : 16,71 %,
- coût absentéisme : 7 036 €.

Le taux d'absentéisme se maintient ces dernières années mais représente cependant un coût important.

Pour permettre de limiter l'absentéisme, des messages inviteront les agent·es inscrit·es à contacter Sylvie Heroguer, Assistante de Politique Ministérielle de Prévention (APMP), qui assure le suivi de ces formations, pour lui signaler une impossibilité d'y participer. Les convocations étant envoyées deux mois à l'avance l'APMP pourra proposer les places disponibles et éviter de perdre les crédits alloués.

La direction rappellera les modalités d'utilisation de l'agenda partagé pour le suivi des rendez-vous prévus.

Exécution des crédits 2022 :

Crédits annoncés 184 869,00 € - gel 6%

- Information/sensibilisation : 7 214,56 €,
- Formation : 58 620,10 €,
- Travaux : 43 539,54 €,
- Achats de petits équipements : 60 573,31 €,
- Budget dépensé : 169 947,51 €.

Note d'Orientations Ministérielles Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2023

La note prévoit de :

- Conforter la politique ministérielle dans le cadre de la mise en place des Comités sociaux d'administration et des formations spécialisées.

Plusieurs points sont développés :

- le fonctionnement des nouvelles instances

Actuellement les règlements intérieurs ne sont toujours pas présentés.

Solidaires Finances Publiques rappelle que la fin des CTL et CHSCT et la création du CSAL et de sa Formation Spécialisée découle de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. L'élaboration des règlements intérieurs organisant leur



fonctionnement aurait pu intervenir bien en amont afin qu'ils puissent être présentés lors des premières instances.

- les crédits alloués à la santé, la sécurité au travail et aux mesures de prévention
La Formation Spécialisée (FS) est dotée d'une enveloppe calculée au prorata des effectifs sur la base d'un montant forfaitaire par agent, et d'un plancher de crédits permettant de garantir une dotation minimale pour les instances couvrant de faibles effectifs.
Une enveloppe mutualisée est destinée à financer des actions de formation et de prévention en fonction des besoins des directions locales.

Les grands projets peuvent être financés par une enveloppe nationale

Bien qu'il soit précisé que la dotation globale pour 2023 soit maintenue au même niveau que 2022, nous constatons que la réserve de 6 % est portée à 9 %. Alors que le terme « réserve » laisse supposer un versement à terme du montant retenu, nous cette somme n'est jamais débloquée constituant ainsi une coupe arbitraire dans le budget alloué.

La note d'orientations ministérielles précise qu'une fiche prévoyant les processus budgétaires et comptables sera adressée aux directions en appui de cette note d'orientations.

Comme pour les règlements intérieurs, il est déplorable de constater que depuis la loi du 6 août 2019, rien n'a été anticipé avant la mise en place de ces nouvelles instances.

- Un dispositif de formation pour accompagner la mise en place des nouvelles instances
Il est précisé qu'un guide de fonctionnement des nouvelles instances va être mis à disposition des directions locales courant 2023....**il est temps....**
- Un réseau d'appui à la mise en œuvre de la politique santé sécurité et conditions de travail auprès des directions

La fonction de secrétaire animateur·rice des CHSCT disparaît. Celle d'Animateur·rice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) est créée.

Sylvie Heroguer était secrétaire animatrice du CHSCT pour les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Elle devient APMP pour les deux départements et gèrera les formations de la Formation Spécialisée pour la DIRCOFI Nord.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la pérennité de cette fonction puisque toutes les directions n'étaient pas dotées de secrétaires-animateur·rices.

- Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Ne devrait-on pas y penser avant même de prévoir une réorganisation ? Si les nouvelles organisations répondaient à des besoins et à la réalité du terrain, elles permettraient d'améliorer les conditions de travail. Devoir anticiper la dégradation des conditions de travail en raison de réorganisations n'est-il pas le signe que celles-ci sont inadaptées ?

- Développer une approche organisationnelle du télétravail. **Encore une fois, il est temps !**
- Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information.
- Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive.

Solidaires Finances Publiques rappelle que toutes les déclarations d'accidents de service doivent être transmises aux membres de la Formation Spécialisée, qu'elles soient retenues par l'administration ou pas. Il n'appartient pas non plus à la direction de faire le tri et de choisir de ne plus transmettre les déclarations d'accident de trajet au prétexte qu'il n'est pas toujours



possible de prendre des mesures de prévention.

- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents, en accompagnant le retour à l'emploi des agent·es après une absence prolongée en raison de leur état de santé.
- Maîtriser le risque amiante.

Nous renouvelons notre demande, acceptée lors d'un CHSCT mais restée sans suite, de transmettre le Diagnostic Amiante aux agent·es de Lens CH qui ont occupé les locaux insalubres dans le périmètre de l'Hôpital.

- Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

Nous rappelons que le Forfait Mobilités Durables (FMD) est destiné à promouvoir les déplacements plus sobres des agent·es et demandons son versement plus rapidement.

La Direction nous précise qu'il n'y a vraisemblablement pas de situations demandant une expertise particulière et que le FMD sera versé en avril et mai.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) annonce une cotation des risques recensés dans le DUERP assouplie qui ne prendra plus en compte la probabilité de survenance du risque.

Solidaires Finances Publiques rappelle que le DUERP est un document de recensement des risques professionnels. La cotation actuelle des risques permet la prise en compte des risques probables alors que la nouvelle cotation ne le permettra plus.

Point sur la réunion du Groupe de Travail (GT) des 3 et 22 mars 2023

Registre Santé, Sécurité, Conditions de Travail

Les 62 signalements portés au registre ont été examinés.

- Éclairage parking à vélos d'Arras Diderot : nécessité de repositionner le capteur d'énergie solaire.
- chauffage au Centre de Contacts de Lens : problème en cours de résolution.
- CDFP Boulogne :
 - . sécurisation des locaux : action à mener en 2023,
 - . Parking : places de stationnement en nombre insuffisant. Un plan de circulation doit être proposé par la direction.
 - . problème de chauffage : la société Energia doit vérifier le réseau.
- sur divers sites :
 - . opération de réparation de volets en cours
 - . problèmes de chauffage : des opérations de débouage ont été réalisées.

24 signalements restent en cours.

La sécurisation du site de Boulogne est demandée depuis plusieurs années et sa mise en œuvre découle d'une décision d'amélioration de la sécurité de tous les sites au niveau national. Les accès de la porte au niveau de la caisse, de l'ascenseur et de l'escalier seront fermés par une porte sécurisée sur le site de Boulogne.

Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur le problème important de stationnement à Boulogne, aggravé par la concentration de services sur le site. Les parkings à proximité relative seront prochainement payants et tous les collègues ne rempliront pas les conditions pour bénéficier d'une carte résident.

A ce jour, la direction ne propose aucune solution acceptable.



Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

Deux visites ont été réalisées en janvier 2023.

Paierie départementale :

Des problèmes liés à l'état du bâtiment ont été signalés et des réparations sont d'ores et déjà prévues : étanchéité de la toiture-terrasse, infiltration dans le local technique, crépi extérieur.

Deux bureaux individuels n'ont qu'une petite fenêtre dans un mur de pavés de verre et l'ISST préconise de revoir l'installation des collèges.

Une fontaine à eau devra être installée.

Trésorerie de Lens CH à Liévin :

En ce qui concerne l'entretien du bâtiment, une vanne de coupure de gaz de la chaudière est corrodée et de fortes odeurs de l'espace sanitaire sont signalées. Des sociétés ont été sollicitées pour établir des devis.

Les bureaux à l'étage sont très exposés (grandes baies vitrées) et la température est très élevée l'été. L'ISST préconise l'installation des collèges dans d'autres bureaux disponibles à l'étage, moins exposés et équipés de volets.

Pour améliorer l'ergonomie de travail, l'ISST préconise le remplacement des bureaux existants par des bureaux rectangulaires.

Proposition d'utilisation des crédits

Un recensement des besoins en formation a été réalisé par l'assistant de prévention. L'enveloppe budgétaire régionale de 29 100 € sur laquelle une réserve de 9 % est appliquée (soit 26 481 € disponibles) est insuffisante.

Lors du groupe de travail, les membres de la Formation Spécialisée ont proposé de réserver 23 000 € sur le budget local pour la formation.

Le recensement pour la formation « techniques de nettoyage » montre que celle-ci ne rencontre pas un franc succès. Les gestionnaires de sites devront sensibiliser les agent·es concerné·es.

La formation « produits et ambiances dangereuses » proposée uniquement aux évaluateur·rices du domaine sera également proposée aux huissiers.

Des renseignements seront pris pour la mise en place d'une formation « self-défense ».

Pour Solidaires Finances Publiques, une formation d'une journée à la « self-défense » ne sera d'aucune utilité. Il serait plus intéressant de proposer une formation permettant d'identifier les situations à risque.

Solidaires Finances Publiques insiste sur la nécessité de revoir le système de formation des guide-files serre-files, système qui ne peut perdurer en raison du développement du télé-travail. Il sera complètement obsolète avec la nouvelle politique d'occupation des espaces qui sera imposée beaucoup plus tôt que ne le laisse entendre la direction. Il est également essentiel que toutes les agent·es soient informé·es des consignes à suivre pour l'évacuation des personnes se déplaçant difficilement.

La direction précise qu'un nouveau protocole a été adressé aux gestionnaires de sites le 31 janvier.

Il sera de nouveau transmis avec demande de diffusion à toutes les agent·es.

Une enveloppe de 10 000 € est réservée sur le budget local de la Formation Spécialisée pour permettre des **aménagements de poste préconisés par le médecin du travail.**



Des travaux sur différents sites sont prévus :

- réfection des sanitaires à St Omer et Béthune,
- pose d'un panneau de signalisation à la sortie du parking de la Paierie,
- marquage au sol des parkings de Bruay et Béthune,
- neutralisation d'un emplacement de paillason (risque de chute) au CDFP de Lens,
- pose de stores vénitiens à la BDV d'Arras,
- fuite toit terrasse paierie (à étudier).

Achats de matériel :

- Du matériel destiné à divers travaux
 - 300 lampes led,
 - moteurs de volets roulants.
- Du matériel destiné à améliorer les conditions de travail :
 - ventilateurs,
 - batteries pour défibrillateurs,
 - imprimante pour bureau APMP (remplacement matériel défectueux),
 - dotation pour achats de divers équipements destinés à l'équipe logistique : 10 000 €.

L'achat d'adoucisseurs d'eau pour les grands sites est demandé par Solidaires Finances Publiques mais refusé au prétexte d'une législation rendant cet investissement trop onéreux.

Nous maintenons que la pose d'adoucisseurs est un investissement nécessaire pour la protection des tuyauteries et robinetterie, poste de dépenses très important pour notre budget.

Le budget local est de 155 685 €, dont on déduit une « réserve » de 9 % soit 141 673 €.

Les membres de la Formation Spécialisée rendront un avis formel sur les dépenses proposées sur le budget local.

Rapport de la commission d'enquête de la Formation Spécialisée

Suite à l'événement tragique du 21 novembre 2022, le CHSCT a été réuni et une délégation d'enquête a été constituée.

A l'issue de l'enquête menée par cette délégation un rapport sera établi afin d'améliorer la sécurité des agent·es conduit·es à se déplacer dans le cadre des opérations de Contrôle Fiscal Externe (CFE). Les agent·es des services de CFE ont été destinataires d'un questionnaire établi par la délégation d'enquête.

69 agent·es ont complété le questionnaire envoyé aux 89 agent·es des services de CFE.

Des entretiens ont été proposés afin de permettre une expression plus libre.

Ils se poursuivront jusqu'au 20 avril.

Le rapport d'enquête et des préconisations de mesures en faveur de la sécurité des agent·es du CFE seront présentés à la Formation Spécialisée.

Des groupes de travail nationaux étudient des moyens d'amélioration de la sécurité des agent·es nomades. Des mesures ont d'ores et déjà été annoncées par Gabriel Attal.

L'enquête locale permettra des mesures locales répondant aux besoins exprimés par les agent·es du département.



Travaux immobiliers en cours et projets à venir

Une circulaire de la première Ministre a défini une nouvelle doctrine d'occupation des locaux le 8 février 2023.

Les surfaces et aménagements de travail doivent être redéfinis pour mieux correspondre aux besoins.

Les halls d'accueils doivent être aménagés pour permettre de centraliser les réceptions au rez-de-chaussée des bâtiments.

Des mesures doivent être prises pour améliorer la sécurité.

Nous apprenons que :

- la SUB (Surface Utile Brute) remplace la SUN (Surface Utile Nette) : Toutes surfaces sont retenues à l'exception de celles occupées par des structures (comme des poteaux) et des circulations verticales (ascenseurs).
- la notion de résident·e vise à prendre en compte les besoins réels des occupant·es. Il s'agit des personnes physiques utilisatrices et pérennes du bâtiment en tenant compte de leur temps de présence réel.
- la position de travail représente un emplacement où un·e agent·e dispose d'une connectivité, d'un éclairage et d'une assise offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité permettant de travailler au moins une demi-journée en continu.

Sont définis également :

- les espaces de co-working : emplacements de travail non affectés à un service en particulier, dans lesquels les agent·es peuvent assurer une partie ou l'intégralité de leurs tâches ;
- les espaces dynamiques de travail : espaces de travail intelligents tendant à favoriser les interactions entre services et entre collaborateur·rices ;
- flex-office : emplacements de travail sans attribution nominative ;
- tiers-lieux : lieux dédiés permettant de s'y installer pour le travail à distance.

L'amélioration de la sécurité passe par l'étanchéité des zones publiques et administratives. Seul·es les agent·es pourront circuler dans les zones administratives. Des partenaires identifié·es pourront circuler dans la zone administrative s'il·elles sont accompagné·es d'un·e agent·e.

L'organisation de nouveaux espaces de travail, tels que ceux destinés au SDIF, tiendra compte de ces nouvelles normes.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces nouvelles installations ne doivent pas être prétextes à réduire l'espace sans tenir compte des besoins de chacun·e. Un rapport de l'INRS sur le flex-office recommande par exemple de veiller à ne pas rendre le·la salarié·e transparent·e en supprimant l'espace de travail attitré. Parmi les recommandations sur ces nouvelles installations, l'une d'elle préconise de ne pas exclure les équipes de commandement, qui, elles non plus, n'auraient plus de bureaux attitrés.

L'installation des espaces de travail nécessite la prise en compte du temps de présence des agent·es, nous nous interrogeons sur la consultation des équipes après chaque nouvelle





affectation.

Les recommandations pour maintenir la cohésion des équipes sont de prévoir des jours où toutes les agent·es sont présent·es, comment pourra-t-on permettre l'installation de toutes alors que l'espace sera réduit ?

Vos représentant·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE titulaires
Lionel PAGIE, Sylvie HAMY, Claudie COINTE suppléant·e·s
Laurence MOUTIN-LUYAT experte